



CAPACITÉ D'ACCUEIL AUTORISÉE

24 élèves par session

SESSIONS DE FORMATION

5 sessions par an

LIEU

Institut de formation
interhospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison Blanche
93331 NEUILLY-SUR-
MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT

Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 38
Fax : 01 49 44 36 01
p.vannier@ifits.fr

RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES

Certif info : 65960
RNCP : 4812
Formacode : 31815
Code Rome : J1305
CFP : 236142
NSF : 331
Numéro Activité Formation
11 93 04818 93
Datadock : 0000480



Mise à jour : 21/12/2021

Formation d'auxiliaire ambulancier

Conduisant à l'obtention de l'attestation de formation d'auxiliaire ambulancier

Prérequis

- Pas de limite d'âge ni d'épreuve de sélection
- Être titulaire d'un permis de conduire B conforme à la réglementation en vigueur, en état de validité et depuis au moins 3 ans
- Fournir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route
- Fournir un certificat médical avec les vaccinations à jour (BCG, DTP, Hépatite B)

Objectifs

- Assurer la conduite de véhicules sanitaires légers et/ou d'ambulance en étant l'équipier de l'Ambulancier Diplômé d'État (DEA).
- Être capable d'assurer, sur prescription médicale, le transport de malades dans un véhicule sanitaire léger. En équipe avec l'ambulancier, il assure la conduite du véhicule tout en participant à la prise en charge des patients, en toute situation.

Compétences visées

L'auxiliaire ambulancier exerce son activité au regard des 8 compétences suivantes :

- Assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient
- Apprécier l'état clinique d'un patient
- Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
- Établir une relation et une communication adaptées au patient et à son entourage
- Assurer la sécurité du transport sanitaire
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession



Modalités d'accès à la formation

Aucune condition requise

Formation

Programme et durée de la formation	<ul style="list-style-type: none">• 2 semaines (70 heures)• 5 modules de formation :<ol style="list-style-type: none">1. Les urgences (assurer des gestes adaptés à l'état du patient, seul et en équipe, et face à toutes situations d'urgence) - Validation de l'AFGSU niveau 22. Hygiène et prévention de la transmission des infections3. Manutention (ergonomie, règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes)4. Sécurité du transport sanitaire (malade, véhicule, conduite)5. Respect des règles et valeurs de la profession, gestion administrative du dossier de transport
Modalités pédagogiques	Cours théoriques, travaux pratiques avec mises en situation
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Une évaluation écrite et une évaluation pratique et/ou orale• Obtention de l'AFGSU 2
Modalités d'obtention de l'attestation de formation d'auxiliaire ambulancier	<ul style="list-style-type: none">• Avoir validé les différentes évaluations• Obtenir l'AFGSU 2• Avoir été présent sur la totalité de la formation
Tarifs de la formation	Les tarifs de la formation sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Auxiliaire Ambulancier > Tarifs de la formation
Inscription	Les informations concernant les inscriptions sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Auxiliaire Ambulancier

Débouchés professionnels

En société de transport sanitaire privée uniquement.

Évolution de carrière

Ambulancier

Accessibilité au handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle et d'une aptitude à l'emploi évaluée lors des visites médicales auprès du médecin agréé de l'ARS et de la Préfecture.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : referent-handicap@ifits.fr